

ESSENTIEL

MÉDECINE L'Institut de puériculture de Paris trouve un repreneur

Le tribunal de grande instance de Paris a désigné deux entités qui conserveront 270 des 316 emplois et l'ensemble des activités de l'Institut de puériculture de Paris, pionnier de la pédiatrie, placé en liquidation judiciaire (*lire La Croix du 12 octobre*). Ses activités avaient été réparties en deux lots : la néonatalogie et les activités sanitaires, médico-sociales et d'enseignement. Le premier lot a été attribué à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et au Centre hospitalier sud-francilien, le second à l'offre conjointe de la Fondation hospitalière Sainte-Marie et du Centre hospitalier Sainte-Anne.